

La stratégie énergétique 2050 au parlement : Interview

Autor(en): **Häusler, Nico**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Energieia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie**

Band (Jahr): - **(2015)**

Heft 5

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-643941>

Nutzungsbedingungen


Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



7 questions

La Stratégie énergétique 2050 au Parlement

Le Conseil des Etats discute du premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 dans le cadre de la session d'automne. L'OFEN assume la direction de ce dossier. Nico Häusler, spécialiste du domaine, répond aux questions fondamentales qui s'y rapportent.

Monsieur Häusler, qu'est-ce que la Stratégie énergétique 2050 (SE 2050)?

La SE 2050 a pour but de garantir un approvisionnement énergétique sûr et économique à l'avenir. Elle doit par ailleurs favoriser la baisse des émissions de CO₂ liées à l'énergie. Concrètement, elle mise sur l'efficacité énergétique et sur le développement de l'offre d'électricité issue des énergies renouvelables. Toutes les informations utiles à ce sujet se trouvent sur le site: www.energiestrategie2050.ch.

Pourquoi a-t-on besoin de la SE 2050?

On assiste dans le domaine de l'énergie à des changements majeurs au niveau national et international: évolution technologique effrénée, variations des prix de l'énergie, mouvements de l'offre et de la demande du pétrole et du gaz, etc. La SE 2050 offre à la politique suisse un instrument axé sur le long terme pour réagir aux opportunités et aux risques que recèlent ces changements. Elle contribue notamment à renforcer la sécurité de l'approvisionnement.

Quel a été l'élément déclencheur de cette stratégie?

Les incidents de Fukushima ont incité le Conseil fédéral à demander une réévaluation

des fondements de la politique énergétique suisse. Sur la base des nouvelles perspectives énergétiques, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé en 2011 la sortie progressive de la Suisse du nucléaire. Le DETEC a reçu le mandat de concrétiser la nouvelle stratégie énergétique.

Pourquoi y-a-t-il deux séries de mesures?

Une stratégie à long terme exige une certaine souplesse pour s'adapter aux nouveaux développements. Certaines mesures nécessaires aujourd'hui pourraient devenir inutiles à moyen ou à long terme. Un exemple: le soutien financier de certaines technologies qui finiront par s'imposer d'elles-mêmes sur le marché. Le second paquet de mesures porte notamment sur le remplacement, dans les domaines de l'énergie et du climat, du système d'encouragement par un système d'incitation. Ce changement nécessite du temps, notamment parce qu'il implique une nouvelle base constitutionnelle.

Quelles sont les futures étapes?

Le premier paquet de mesures est actuellement débattu au Parlement. Lors du vote sur l'ensemble du texte, si le Conseil des Etats l'adopte, en sa qualité de second conseil, on passera à la phase d'élimination des diver-

gences d'appréciation entre les deux Chambres fédérales avec, le cas échéant, une conférence de conciliation composée de membres des deux commissions de l'énergie. Le vote final n'interviendra vraisemblablement pas avant la session de printemps 2016, et l'entrée en vigueur des changements sera au plus tôt pour 2017. Ce calendrier prendra bien entendu du retard en cas de référendum.

Pourquoi le peuple n'a-t-il pas été consulté jusqu'ici?

C'est la procédure normale: le Gouvernement et le Parlement doivent respecter le processus de décision démocratique basé sur l'Etat de droit. Pour le premier paquet de mesures de la SE 2050, le Conseil fédéral a proposé une nouvelle loi sur l'énergie. En cas de référendum, le peuple devra se prononcer sur le projet de loi.

Quel rôle l'OFEN joue-t-il dans le cadre des débats parlementaires sur la SE 2050?

En tant qu'office fédéral, nous devons notamment élaborer les bases nécessaires aux décisions politiques, par ex. les différentes options pour le soutien de la force hydraulique. Nous sommes par ailleurs à la disposition du Parlement pour répondre aux questions techniques et juridiques. (bra)